Image not found or type unknown

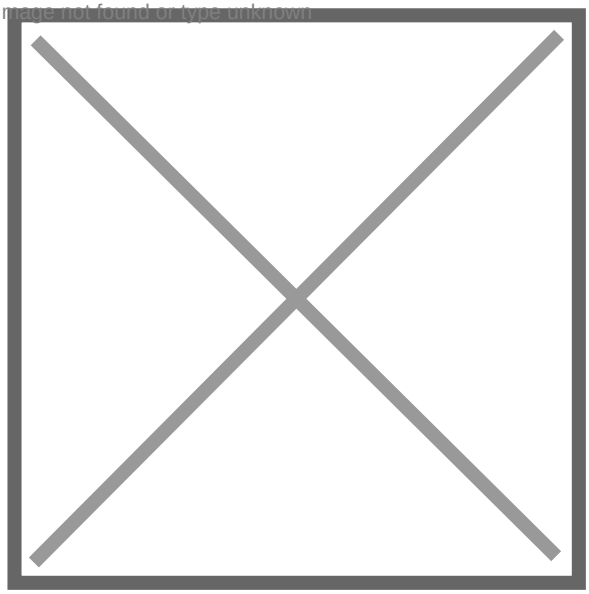

Garde t on ses actions si l'on a quitté l'entreprise?

Par **zoulou33**, le **30/05/2012** à **13:54**

Bonjour,

Il y a 15 ans je possédais des actions chez LEGRAND, j'ai quitté l'entreprise brutalement et sans donner signe de vie depuis. Est il possible qu'elle soit toujours en ma possession ?

Par **Michel**, le **06/06/2012** à **15:02**

Bonjour,

Ces actions sont à vous, le fait de quitter l'entreprise ne change rien. Je pense que ces actions proviennent d'un plan d'Épargne société, qui doit être géré soit par la société Legrand, soit par un prestataire bancaire.

Vous devez donc vous rapprocher de la société Legrand pour connaitre comment sont gérés ces actions.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés